

18.12.2015 – 17:52 Uhr

Des solutions immédiates pour les problèmes du marché du travail

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, se réjouit de l'annonce faite aujourd'hui par le Conseil fédéral d'examiner des mesures supplémentaires pour améliorer la protection des salaires et des conditions de travail. Le Conseil fédéral semble enfin se rallier au point de vue selon lequel la mise en oeuvre de l'article 121a de la Constitution fédérale doit être assortie de mesures supplémentaires. Il faut maintenant relever le défi qui consiste à présenter rapidement des solutions afin de pouvoir les intégrer à temps dans le message concernant la mise en oeuvre de l'art. 121a.

L'annonce, il y a deux semaines environ, d'une possible introduction d'une clause de sauvegarde recèle des risques importants pour la place économique Suisse et compromet la situation des travailleuses et travailleurs. Mais le Conseil fédéral a enfin reconnu qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour améliorer la protection des salaires et des conditions de travail. Travail.Suisse va s'engager fortement pour une optimisation des mesures d'accompagnement.

Dans le cadre de l'initiative contre la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, on a aussi pris des décisions justes. Pour Travail.Suisse, il demeure bien clair qu'il faut améliorer l'intégration des jeunes sur le marché du travail, augmenter la participation des femmes en simplifiant la conciliation entre vie professionnelle et familiale et garantir pour les travailleurs plus âgés le maintien sur le marché du travail. Dans les discussions avec le Conseil fédéral, Travail.Suisse continuera à s'engager pour un financement spécial de la formation continue des travailleurs plus âgés et participera activement dans les groupes de travail. Ce n'est que si l'on décide de prendre des mesures efficaces que Travail.Suisse peut soutenir en tant que partenaire social ces mesures lors du « Sommet pour lutter contre la pénurie de personnel qualifié » en septembre 2016.

Mesures à court terme pour protéger les salaires et les conditions de travail

Le Conseil fédéral s'est donné beaucoup de temps pour analyser la situation, de sorte qu'il est d'autant plus important d'agir rapidement. « Les mesures de protection des salaires et des conditions de travail doivent être impérativement intégrées dans le message concernant la mise en oeuvre de l'article 121a de la Constitution fédérale. C'est un défi à relever pour toutes les parties prenantes », indique Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse. Le message du Conseil fédéral est déjà annoncé pour la fin du mois de mars 2016, raison pour laquelle des solutions concrètes sont nécessaires à court terme. Travail.Suisse se réjouit de ce que le Conseil fédéral ait enfin pris la bonne décision ; mais la balle est également dans le camp des employeurs. Travail.Suisse les exhorte à s'impliquer avec détermination pour résoudre les problèmes sur le marché du travail et améliorer la protection des salaires et des conditions de travail. Ce n'est qu'avec la prise de mesures effectives que l'on réussira à convaincre la population de poursuivre la voie bilatérale avec l'Union européenne (UE).

Contact:

Adrian Wüthrich, Président, tél. 079 287 04 93, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100782152> abgerufen werden.